



MALADIE CONTRACTEE EN SERVICE

Par Medefendreenfin

Bonjour,

Un employeur public a t'il le droit de ne pas répondre à une demande de maladie contractée en service par un agent titulaire ?

Quels sont les délais d'instruction maximum réglementaire d'instruction ?

Quels sont les premiers recours/relance avant d'aller au tribunal administratif pour relancer une demande ?

Merci.